



Aujourd’hui le 6 mai, lors de son point de presse, la vice-première ministre du Québec et ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guilbault, accompagnée de la ministre de la Santé et des Services sociaux, et du directeur national de la santé publique, a annoncé que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 34 327 cas de personnes infectées au Québec, 1 840 personnes hospitalisées, 213 personnes aux soins intensifs et de 2 510 décès.

Dans le cadre de la semaine nationale de la santé mentale, la ministre de la Santé et des Services sociaux a annoncé la mise en place d’un plan d’action COVID-19 en santé mentale, assorti de nouveaux investissements de 31 millions \$. Elle a précisé que ces sommes permettront de déployer plus de ressources afin d’améliorer et d’intensifier l’offre de services psychosociaux, incluant l’embauche de professionnels et la bonification de la ligne info-sociale 811. Elle a indiqué que différentes mesures sont mises en place pour répondre à l’augmentation importante de la détresse chez les Québécois.

La vice-première ministre a abordé la question de la réouverture graduelle des écoles et des garderies. Elle a indiqué que le gouvernement était conscient des enjeux logistiques liés aux limites de capacité établies pour les services de garde (30 % pour la semaine prochaine) et les écoles (15 enfants par classe). Elle a demandé à tout le monde de se placer en mode solution. Elle a rappelé que le plan de réouverture a été approuvé par la santé publique.

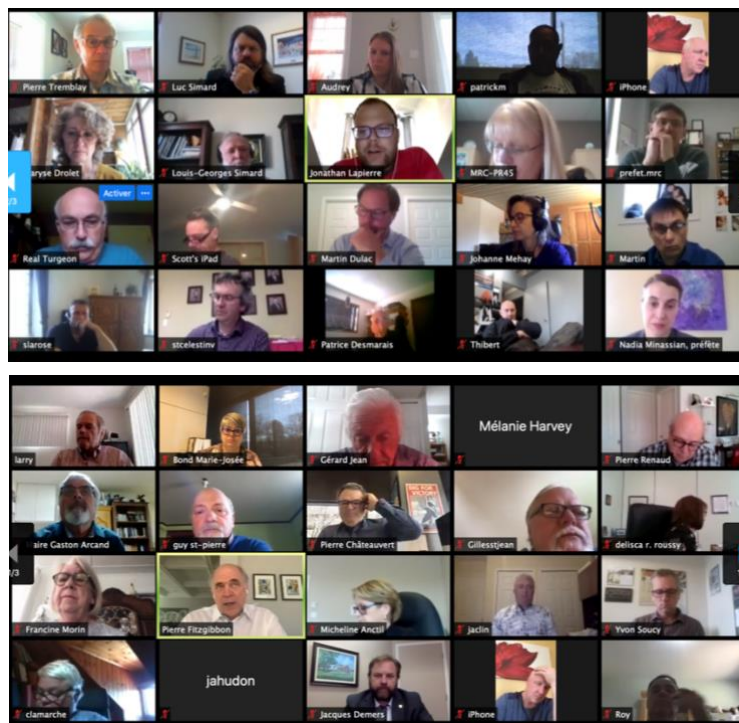
Concernant les inquiétudes des éducateurs et des enseignants relatives à leur retour au travail, elle a indiqué que le facteur de risque pour les complications importantes avait été établi à 70 ans par la santé publique et a indiqué que les personnes en deçà de cet âge pouvaient retourner travailler en toute sécurité, dans la mesure du respect des consignes de santé publique. Elle a lancé un appel aux parents de sensibiliser leurs enfants à la nouvelle réalité des écoles et des garderies (respect des distances et mesures sanitaires). La collaboration de tous permettrait la réouverture sécuritaire de tous les établissements.

Quant à la situation dans les centres de détention, elle a indiqué que le réseau carcéral faisait face à un défi important depuis le début de la pandémie. Elle a rappelé que des mesures préventives avaient été mises en place dès le début et indiqué que le gouvernement suivait la situation de près. Elle a annoncé que des permissions de sortie pourront être accordées pour fins médicales. Cette mesure s’appliquera pour des personnes ayant commis des délits mineurs et ayant un restant de peine en deçà de 30 jours.

Elle a remercié les élus-es municipaux pour le travail essentiel accompli et leur collaboration.

RENCONTRE D'ÉCHANGE ENTRE LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION, M. PIERRE FITZGIBBON, LA MINISTRE DÉLÉGUÉE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL, M^{me} MARIE-ÈVE PROULX ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FQM

Ce midi, les ministres Pierre Fitzgibbon et Marie-Ève Proulx ont échangé avec les membres du conseil d'administration de la FQM sur les défis économiques des régions en cette période de pandémie. Parmi les sujets abordés, le soutien aux commerces de proximité, le fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, la demande de rendre rapidement disponibles les 97,5 M\$ annoncés lors du dernier budget pour permettre aux MRC d'engager des ressources pour accompagner les entrepreneurs de leur territoire, la saison touristique et l'aide aux entrepreneurs de ce secteur, l'accélération des investissements pour le déploiement d'Internet haut débit, la situation des pourvoies et le rôle du monde municipal dans la relance économique. Ces échanges qui ont permis de communiquer la vision de la FQM pour la relance économique des régions ont été très productifs et permettent d'espérer des annonces prochaines pour les régions. Nous vous tiendrons informés via nos infolettres.



CONSIDERANT L'ACCES AUX BUREAUX MUNICIPAUX

Depuis quelques jours, plusieurs personnes nous appellent pour nous demander s'il est possible de rouvrir les bureaux municipaux aux citoyens. La première règle est que le conseil municipal peut décider quels services sont essentiels et dans quelle mesure les citoyens peuvent y avoir directement accès. Ce pouvoir doit toutefois être utilisé avec circonspection. Pour la plupart des services, le télétravail doit être encore favorisé jusqu'à nouvel ordre. Il en est de même pour la fermeture des bureaux aux citoyens pour les différents services de la municipalité.

RAPPEL POUR LES EMPLOYÉS ET LES LIEUX DE TRAVAIL DES MUNICIPALITÉS

Les gens de moins de 70 ans peuvent se rendre sur les lieux de travail à la condition de respecter les consignes de la santé publique, notamment celles sur la distanciation sociale et l'hygiène. On demande également aux employeurs de prendre les mesures nécessaires pour que les lieux de travail respectent les consignes de la Santé publique et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

DÉPLOIEMENT D'INTERNET HAUT DÉBIT DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

La crise actuelle a mis en lumière l'urgence de déployer Internet haut débit dans toutes les régions du Québec. Si tous les Québécois-es sont affectés par la mise sur pause de la société, l'impossibilité de plusieurs communautés d'avoir accès à un débit suffisant ajoute aux difficultés actuelles. Des élèves n'ont pas accès aux formations en ligne et ont difficilement complété leurs examens. Des membres de nos communautés ont perdu leur emploi parce qu'ils n'étaient pas en mesure de faire du télétravail en raison des problèmes d'accès à Internet. Des compagnies ont vu leurs activités ralenties ou arrêtées pour les mêmes raisons. Plusieurs personnes ont souffert d'isolement par un accès réduit à leurs proches et aux différents services d'information et d'aide dans le contexte.

Comme vous le savez, malgré les investissements majeurs annoncés par les gouvernements, la volonté de régler la situation est compromise par le comportement de grandes entreprises de télécommunication qui bloquent l'accès aux poteaux à ceux qui veulent déployer la fibre optique partout sur le territoire.

Le président de la FQM a publié un texte ce matin pour dénoncer cette situation et demander aux ministres responsables du gouvernement du Canada d'envoyer un signal clair au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour que soient retirées ces entraves. Le président a également souligné la nécessité de mettre en place un plan d'accélération des investissements pour le déploiement d'Internet haut débit dans toutes nos communautés. Vous pouvez consulter la lettre ouverte du président de la FQM publiée ce matin [ICI](#).

Par ailleurs, la FQM a déposé cette semaine un mémoire au CRTC dans le cadre de son Appel aux observations sur les obstacles potentiels au déploiement de réseaux qui ont accès à un système à large bande dans les régions mal desservies du Canada. Ce mémoire dénonce ce comportement et demande des actions énergiques de la part du gouvernement fédéral pour assurer l'accès aux structures de soutènement (poteaux) et le déploiement du réseau en région. Vous pouvez le consulter [ICI](#).

TRANSPORT COLLECTIF

La FQM a fait plusieurs démarches auprès du cabinet du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin que les MRC puissent recevoir plus tôt le 1^{er} versement (50 %) de l'aide financière accordée dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport collectif* (PADTC volet 2) pour l'année 2020.

Plusieurs organismes de transport ont connu des baisses de revenus importantes depuis le début de la pandémie qui compromettaient leurs opérations.

Nous vous informons que la FQM a été entendue.

Certaines MRC ont déjà reçu leur versement et pour les autres, le versement devrait se faire sous peu.

Pour ce qui est du 2^e versement de l'aide financière de l'année 2019 (40 %), il est en processus d'analyse ou d'approbation et le cabinet du MTQ souhaite le verser le plus rapidement possible.

Si vous avez des questions ou des enjeux en lien avec le PADTC, nous vous invitons à contacter Kevin Morin, conseiller politique à la FQM, par courriel : kmorin@fqm.ca ou par téléphone : 418 651-3343.

ASSOUPLISSEMENTS POUR LES USAGERS DES RÉSIDENCES POUR AÎNÉS

Hier, lors de son point de presse, le premier ministre du Québec a annoncé certains assouplissements pour les usagers des résidences pour aînés. Ainsi, les personnes vivant dans une RPA seront à nouveau autorisées à se rendre à l'extérieur sans supervision, en respect de la distanciation de 2 mètres avec autrui. En respectant la distanciation physique, un proche pourra également rencontrer un résident à l'extérieur de la résidence. Au retour des personnes dans leur milieu de vie, toutes les mesures de prévention et de contrôle des infections devront être appliquées de façon exemplaire. Cette mesure concerne les RPA de toutes les régions, y compris le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Élargissement des visites des proches aidants

Le gouvernement a également annoncé hier qu'à partir du 11 mai 2020, sous réserve du respect de conditions spécifiques, une personne proche aidante significative pourra apporter du soutien à une personne tant en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) qu'en ressource intermédiaire et de type familial (RI-RTF) ou en résidence privée pour aînés (RPA).

Soins palliatifs et soins de fin de vie plus humains

L'interdiction des visites dans les unités de soins palliatifs des milieux suivants est levée : centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), résidences privées pour aînés (RPA) et ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF). Ainsi, les visites seront permises dans tous les milieux de vie auprès des personnes en fin de vie, peu importe le caractère imminent ou non, de la fin de vie, selon certaines conditions. Parmi celles-ci, notons que 3 personnes au maximum par période de 24 heures seront autorisées pour ces visites, une à deux personnes significatives à la fois. Des mesures de protection et de prévention des infections seront également mises en place et le visiteur devra respecter plusieurs consignes.

PRIMES ADDITIONNELLES POUR LES TRAVAILLEURS À TEMPS COMPLET DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ

Lors de son point de presse du 5 mai 2020, le premier ministre a par ailleurs annoncé qu'une démarche est en cours du côté du Conseil du trésor pour octroyer des primes additionnelles aux travailleurs à temps complet œuvrant dans le réseau de la santé.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le communiqué du 5 mai du premier ministre [ICI](#).

LE PORT DU COUVRE-VISAGE FORTEMENT RECOMMANDÉ AUX USAGERS DU TRANSPORT COLLECTIF

Le ministère des Transports, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) souhaitent rappeler aux usagers du transport collectif l'importance de respecter les consignes suivantes : garder ses distances; porter un couvre-visage à bord des autobus et des voitures de métro ainsi que dans les lieux où la distanciation physique n'est pas toujours possible; suivre les règles d'hygiène et d'étiquette respiratoire; ne pas prendre le transport collectif en cas de symptômes associés à la COVID-19.

Le port du couvre-visage est fortement recommandé et ne remplace pas les autres recommandations, notamment le respect de la distanciation physique lorsque cela est possible.

Par ailleurs, le ministère des Transports, la CNESST et l'INSPQ annoncent la publication d'un guide de normes sanitaires en milieu de travail pour le secteur du transport collectif. Ce guide précise les règles que doivent suivre les entreprises du secteur du transport collectif partout au Québec en matière de santé et de sécurité.

Le *Guide COVID-19 - Transport collectif* et la liste de vérification quotidienne peuvent être consultés [ICI](#).

Le communiqué est disponible [ICI](#).

MESURES DE SÉCURITÉ POUR LES VOLS INTÉRIEURS AU CANADA

Le gouvernement fédéral a annoncé que tous les passagers voyageant au Canada devront subir une évaluation de santé avant l'embarquement. Seront refusées d'embarquement les personnes présentant des symptômes de la COVID-19, les personnes n'ayant pas été autorisées à monter à bord au cours des 14 jours précédents pour une raison médicale liée à la COVID-19 ou celles visées par une ordonnance provinciale ou locale de santé publique.

Vous pouvez obtenir plus de détails [ICI](#).

RAPPEL - INITIATIVES DES MUNICIPALITÉS ET MRC DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE

Depuis le début de la crise sans précédent provoquée par la pandémie de la COVID-19, les municipalités et les MRC ont dû relever des défis importants et s'adapter rapidement aux mesures exceptionnelles et aux consignes sanitaires mises en place pour limiter la propagation du virus. Nous avons pu constater à

quel point vous avez fait preuve d'originalité et d'innovation pour répondre aux besoins de vos communautés et contribuer au maintien des services essentiels.

Nous vous invitons à nous faire parvenir à accompagnementpolitique@fgm.ca vos photos, articles de journaux ou autres qui démontrent les initiatives originales que vous avez déployées pour soutenir vos entreprises et les organismes communautaires, encourager l'achat local, assurer la sécurité des citoyens.

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Aujourd'hui, le premier ministre Justin Trudeau n'a pas tenu de point de presse en raison de sa participation à un événement en hommage aux militaires qui ont perdu la vie dans l'écrasement d'un hélicoptère il y a quelques jours.

Rappelons qu'hier, le premier ministre a annoncé un investissement de plus de 252 millions \$ pour soutenir les agriculteurs, les entreprises alimentaires et les transformateurs d'aliments. De plus, il a annoncé que le gouvernement compte proposer l'ajout de 200 millions de dollars à la capacité d'emprunt du secteur. Voici certaines des mesures proposées :

- Création d'un fonds de traitement d'urgence de 77,5 millions de dollars pour aider les producteurs d'aliments à accéder à davantage d'équipements de protection individuelle (EPI), à s'adapter aux protocoles sanitaires, ainsi qu'à automatiser ou à moderniser leurs installations, leurs processus et leurs opérations.
- Lancement d'une initiative nationale sous Agri-relance. Cette initiative est dotée d'un financement pouvant atteindre 125 millions de dollars pour aider les producteurs confrontés aux coûts supplémentaires engendrés par la COVID-19. Ces nouveaux fonds du gouvernement fédéral aideront les producteurs et les transformateurs de bœuf et de porc à s'adapter au marché en évolution et aideront les agriculteurs et les éleveurs à garder leurs animaux plus longtemps avant de les mettre sur le marché.
- Annonce de l'intention d'augmenter le plafond d'emprunt de la Commission canadienne du lait de 200 millions de dollars.
- Le lancement du tout premier programme d'achat des aliments excédentaires avec un fonds initial de 50 millions de dollars.
- Collaboration avec les provinces et les territoires pour faire passer les paiements provisoires de 50 % à 75 % grâce à Agri-stabilité.
- Collaboration avec les provinces et les territoires pour explorer des possibilités d'élargir le programme Agri-protection afin d'inclure la pénurie de main-d'œuvre comme risque admissible pour l'industrie horticole.